

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS DE CHAUMONT 2020-2024 -- Avenant n°1



Etablissements Publics du Sud Haute-Marne



1. PROPOS PRÉLIMINAIRES

Vu la loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.1434-10 ;

Vu le décret n°2010-514 du 18 mai 2010 relatif au Projet Régional de Santé ;

Vu l'avis de publication du 13 avril 2012 fixant le Projet Régional de Santé ;

Vu le Contrat Local de Santé du Pays de Chaumont, signé le 14 février 2020 ;

Vu la délibération n° 2019-25 du Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, séance du 18 décembre 2019, autorisant le Président à signer l'avenant n° 1 au Contrat Local de Santé,

Vu la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

Le COPIL, réuni le 1^{er} décembre 2023, affirme sa volonté de modifier le CLS 2020-2024 par un premier avenant, dans la perspective d'apporter des compléments à certaines fiches actions existantes, mais également dans le but d'intégrer de nouvelles fiches actions proposées par des acteurs en santé.

2. CONTENU DE L'AVENANT N°1

2.1 Le COPIL a, par ailleurs, proposé que soient entérinés les changements suivants :

Article 1 : Les articles 1 et 2 sont ainsi modifiés :

- Article 1 : Signataires du contrat local de santé

Le présent contrat est conclu entre :

- l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, représentée par madame Virginie CAYRE, agissant en sa qualité de directrice générale ;
- le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, représenté par monsieur Stéphane MARTINELLI, agissant en sa qualité de président ;
- l'État, représenté par madame Régine PAM, agissant en sa qualité de préfète du département de la Haute-Marne ;
- la Région Grand Est, représentée par monsieur Franck LEROY, agissant en sa qualité de président ;
- le Conseil départemental de la Haute-Marne, représenté par monsieur Nicolas LACROIX, agissant en sa qualité de président ;
- l'Agglomération de Chaumont, représentée par monsieur Stéphane MARTINELLI, agissant en sa qualité de président ;

- la Communauté de communes Meuse Rognon, représentée par monsieur Nicolas LACROIX, agissant en sa qualité de président ;
 - la Communauté de communes des Trois Forêts, représentée par madame Marie-Claude LAVOCAT, agissant en sa qualité de présidente ;
 - la Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne, représentée par monsieur Stéphane ANTIGNY, agissant en sa qualité de directeur général ;
 - le Rectorat de l'Académie de Reims, représenté par monsieur Vincent STANEK, agissant en sa qualité de directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Marne ;
 - la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, représentée par madame Delphine ARAMBOUROU-MARTIN, agissant en sa qualité de directrice ;
 - la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne, représentée par madame Marie-Charlotte KOSSMANN MATHON, agissant en sa qualité de directrice ;
 - Le Centre hospitalier de Chaumont, représenté par Monsieur Freddy SERVEAUX, agissant en sa qualité de directeur d'établissement par intérim.
- Article 2 : Objet du contrat

Axe stratégique 1 – Améliorer le parcours de santé

Objectif spécifique	Intitulé initial	Nouvel Intitulé
1.1	Renforcer les comportements préventifs en lien avec les espèces invasives nuisibles pour la santé.	Renforcer les comportements préventifs des acteurs et des habitants en lien avec les espèces invasives nuisibles pour la santé.
1.2	Renforcer les comportements préventifs en lien avec la qualité de l'air des espaces de vie intérieurs et extérieurs.	Renforcer l'accessibilité physique des acteurs et des habitants à des informations en matière de qualité de l'air intérieur et extérieur.
1.3	Renforcer les comportements favorables en matière de dépistage des cancers.	Renforcer les comportements favorables des habitants en matière de dépistage des cancers.
1.4	Améliorer le recours à une activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques.	Identique.
1.5	Renforcer les connaissances, les compétences et le pouvoir d'agir en matière d'alimentation et d'activités physiques.	Renforcer les compétences d'auto-soin et d'adaptation pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

1.6	Renforcer la coordination ville-hôpital.	Objectif n°7 : identique
1.7	Renforcer et conforter l'offre de soins de proximité sur le Pays de Chaumont.	Objectif spécifique n°8 : Renforcer l'offre de soins sur le territoire du Pays de Chaumont.
1.8	Améliorer la prise en charge et l'accès aux soins, en particulier pour les publics vulnérables / en situation de précarité.	Objectif spécifique n° 6 : Renforcer les connaissances et/ou les compétences des acteurs et des habitants en matière de santé.

Axe stratégique 2 - Améliorer la prise en charge des conduites addictives

Objectif spécifique	Intitulé initial	Nouvel Intitulé
2.1	Améliorer la coordination et le parcours de prise en charge en addictologie.	Améliorer la coordination des acteurs du territoire en matière d'addictions.
2.2	Améliorer l'offre de soins en addictologie.	Identique.
2.3	Améliorer l'offre de soins et la prise en charge des usagers de drogue sur les territoires non couverts du Pays de Chaumont.	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des professionnels du territoire en matière d'addictions.

Axe stratégique 3 - Améliorer l'accompagnement des personnes âgées

Objectif spécifique	Intitulé initial	Nouvel Intitulé
3.1	Renforcer la lisibilité et la visibilité des services et prestations dédiés aux personnes âgées, à destination des professionnels et des habitants.	Identique.
3.2	Renforcer les comportements favorables à la prévention des cancers, en particulier pour les personnes les plus vulnérables et isolées.	Renforcer les connaissances des personnes âgées sur les facteurs de risque et de protection, sur les dispositifs de dépistage, de suivi, de prise en charge en matière de santé.

Axe stratégique 4 – Améliorer la prise en charge des personnes en matière de santé mentale

Objectif spécifique	Intitulé initial	Nouvel Intitulé
4.1	Renforcer les compétences et le pouvoir d’agir des personnes en situation de fragilité psychique.	Articulation avec le PTSM 52.

Les actions inscrites dans le cadre du PTSM 52 pouvant être déclinées sur le territoire du Pays de Chaumont seront valorisées dans cet axe. Elles répondront aux enjeux en matière de santé mentale du territoire de Pays de Chaumont.

Les objectifs et les indicateurs d’évaluation de référence seront ceux du PTSM 52. Ainsi, l’évaluation des actions inscrites au PTSM 52 seront reprises dans l’évaluation des actions du CLS du Pays de Chaumont.

Axe stratégique 5 – Coordination du contrat local de santé

Objectif spécifique	Intitulé initial	Nouvel Intitulé
5.1	Coordonner l’ensemble des objectifs spécifiques du Contrat local de santé.	Assurer l’animation, le déploiement du plan d’actions et l’évaluation du contrat local de santé.
5.2	Renforcer les connaissances des habitants et des professionnels de santé sur les actions du CLS, sur les dispositifs et structures existants.	Renforcer les connaissances des habitants et des acteurs en santé sur les actions du CLS ainsi que sur les dispositifs et structures existants.

2.2 Le COPIL a, par ailleurs, proposé que soient entérinés les nouvelles fiches actions suivantes :

Certaines fiches actions se terminant fin 2022, les porteurs de projets fortement engagés dans le déploiement de leurs actions sur le territoire ont souhaité prolonger leurs fiches jusqu’à la fin du CLS 2020-2024. D’autres porteurs d’actions ont souhaité valoriser leurs projets à compter de 2023.

Axe 1 : améliorer le parcours de santé Sous axe « santé environnement »

Porteur	N° Fiche	Titre	Durée
ATMO GE	1.2.1	« Bulletins pollens » et réseau participatif « Pollin’air »	2023-2024

MSA Services	1.2.2	Développement des actions du Conseiller en Environnement Intérieur (C.E.I)	2023-2024
--------------	-------	--	-----------

Axe 1 : améliorer le parcours de santé
Sous axe « prévention et promotion de la santé »

Porteur	N° Fiche	Titre	Durée
Réseau Sport Santé Bien-Être	1.4.2	Promotion du dispositif PRESCRI'MOUV auprès des professionnels de santé et des associations sportives du territoire	2023-2024
CMES	1.5.1	Éducation thérapeutique du patient (ETP) et maladies chroniques	2023-2024
Maison de la nutrition	1.6.2	Nutrition et sensorialité (NUT&S)	2023-2024
Maison de la nutrition	1.6.3	Déploiement du dispositif collectif de diététiciens (DisCO)	2023-2024
CPTS Centre Haute-Marne	1.6.4	Les « Journées rencontres » de la CPTS centre Haute-Marne	2023-2024
Agglomération de Chaumont	1.6.5	Élaboration d'un programme d'actions visant au développement des compétences psychosociales pour prévenir les conduites à risque chez les élèves scolarisés sur l'Agglomération de Chaumont	2023-2024

Axe 1 : améliorer le parcours de santé
Sous axe « accès aux soins »

Porteur	N° Fiche	Titre	Durée
Agglomération de Chaumont	1.8.2	Développer et promouvoir l'attractivité pour les étudiants en santé	2023-2024

Axe 2 : améliorer la prise en charge des addictions

Porteur	N° Fiche	Titre	Durée
Addictions France / CSAPA	2.3.1	Formations auprès des professionnels de santé pour agir en prévention des conduites addictives	2023-2024

2.3/ Article 2 : Les articles 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ne sont pas modifiés

3. ANNEXE : LES FICHES ACTIONS PROPOSÉES

A Chaumont, le 1^{er} décembre 2023

Signatures des contractants :



Monsieur Stéphane MARTINELLI
Le Président du Syndicat Mixte
du Pays de Chaumont

Monsieur Iskandar SAMAAN
Le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé
Grand Est

**Le Délégué Territorial
de la Haute-Marne**



Dr Iskandar SAMAAN